



## NOTA VERBALE

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments à l'Institut International pour l'Unification du Droit Prive (UNIDROIT) et a l'honneur d'attirer son attention sur ce qui suit au sujet des traités conclus par le Royaume des Pays-Bas.

Le Royaume des Pays-Bas est constitué de trois parties, les Pays-Bas, Aruba et les Antilles néerlandaises, ces dernières étant formées par les îles de Curaçao, Sint Maarten, Bonaire, Sint Eustatius et Saba.

Le 10 octobre 2010 les Antilles néerlandaises seront dissolues et après cette dissolution administrative des Antilles néerlandaises le Royaume des Pays-Bas se composera de quatre parties, à savoir les Pays-Bas, Aruba, Curaçao et Sint Maarten.

Curaçao et Sint Maarten disposeront de l'autonomie interne au sein du Royaume, comme Aruba et les Antilles néerlandaises jusque lors. Les autres îles des Antilles néerlandaises – Bonaire, Sint Eustatius et Saba – seront administrativement intégrées aux Pays-Bas, formant « la partie caraïbe des Pays-Bas ».

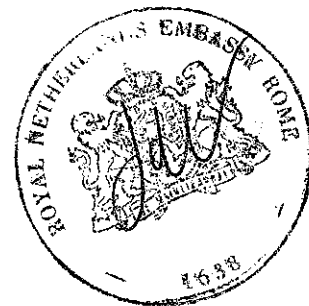
Ce changement résulte de la réforme des relations constitutionnelles au sein du Royaume des Pays-Bas, qui reste le sujet de droit international avec lequel sont conclus les traités. La restructuration du Royaume n'a donc aucune conséquence sur les traités conclus par le Royaume et qui s'appliquent aux actuelles Antilles néerlandaises. Ces traités s'appliqueront, à compter du 10 octobre 2010, à Curaçao et à Sint Maarten. Ils s'appliqueront aussi à la partie caraïbe des Pays-Bas, la mise en œuvre de ces traités relevant cependant de la compétence du gouvernement des Pays-Bas.

Un état récapitulatif des traités applicables à Curaçao, à Saint-Martin et/ou à la partie caraïbe des Pays-Bas sera communiqué prochainement. Les éventuelles réserves et déclarations seront détaillées pour chaque traité.

à l'Institut International pour l'Unification du Droit Prive (UNIDROIT)

28 Via Panisperna, 00184

Rome, Italy





L'Ambassade prie le dépositaire d'informer les parties aux traités concernés de la réforme susmentionnée de la structure administrative du Royaume des Pays-Bas.

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas saisit cette occasion pour renouveler à l'UNIDROIT les assurances de sa plus haute considération

Rome, 6 octobre 2010